



Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2012

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Volumes facturés	5
1.6.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	5
1.7.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	6
1.8.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	7
1.9.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	10
1.9.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	10
1.9.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	10
2.	Tarifification de l'assainissement et recettes du service.....	11
2.1.	Modalités de tarification	11
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	12
2.3.	Recettes	13
3.	Indicateurs de performance	14
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	14
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P.202.2)	14
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	15
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	15
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	16
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	16
	Tonnage total de matières sèches évacuées conformes	16
	Tonnage total de matières sèches évacuées conformes	17
	Tonnage total de matières sèches évacuées conformes	17
4.	Financement des investissements	18
4.1.	Montants financiers.....	18
4.2.	Etat de la dette du service	18
4.3.	Amortissements	18
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	19
5.1.	Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P207.0)	19
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	19
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	20

1. Caractérisation technique du service

1.1. *Présentation du territoire desservi*



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : Syndicat Intercommunal des Eaux du Bassin de l'Adour Gersois

- Compétences liée au service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) :
- LUPIAC, SAINT-GERME, SAINT-MONT

- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un zonage Oui, date d'approbation* : Non

Commune	Date du zonage après enquête publique
Saint Mont	09/12/2009
Saint Germé	03/07/2006
Lupiac	

- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : 24/02/2009 Non

* Approbation en assemblée délibérante

1.2. Mode de gestion du service



- Le service est exploité en régie
- régie avec prestataire de service
 - régie intéressée
 - gérance
 - délégation de service public : affermage
 - délégation de service public : concession

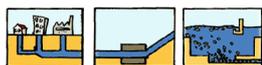
1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 430 habitants au 31/12/2012.

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 247 abonnés au 31/12/2012.

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2012	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2012	Nombre total d'abonnés au 31/12/2012
LUPIAC	100	0	100
SAINT-GERME	77	0	77
SAINT-MONT	70	0	70
Total	247	0	247

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement :

- Saint Germé : 450 EH
- Saint Mont : 350 EH
- Lupiac : 250 EH

Soit un total de 1050 EH.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) au 31/12/2012 est de:

- Saint Germé : 25 abonnés/km
- Saint Mont : 43 abonnés/km
- Lupiac : 33 abonnés/km

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 1,74 habitants/abonné au 31/12/2012.

1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2012 en m ³
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	13438
Abonnés non domestiques	0
Total des volumes facturés aux abonnés	13 438

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2012.

1.7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 3 066 m de réseau unitaire hors branchements,
- 4 680 m de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,
-

soit un linéaire de collecte total de 7 746 mètres.

1.8. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 3 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : Station d'épuration LUPIAC
Code Sandre de la station : 0532219V001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Filtres plantés								
Date de mise en service			01/01/2012								
Commune d'implantation			LUPIAC (32 290)								
Lieu-dit			-								
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			250								
Nombre d'abonnés raccordés			100								
Nombre d'habitants raccordés			149								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			37								
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du : 08/01/2010 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		La Gélise							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)		
DBO ₅					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
DCO					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
MES					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
NGL					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
NTK					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
pH					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
NH ₄ ⁺					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
Pt					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
04/12/2012	Oui	6		78		7.2				4.5	

STEU N°2 : Station d'épuration de SAINT-GERME

Code Sandre de la station : 0532378V001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Lit bactérien								
Date de mise en service			01/06/1980								
Commune d'implantation			SAINT-GERME (32378)								
Lieu-dit			-								
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			450								
Nombre d'abonnés raccordés			77								
Nombre d'habitants raccordés			170								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			68								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur		Eau douce de surface						
			Nom du milieu récepteur		Ruisseau le Jarras						
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)		
DBO ₅		35			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
DCO					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
MES					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
NGL					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
NTK					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
pH					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
NH ₄ ⁺					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
Pt					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
29/02/2012	Oui	88		220		58		39.4		9.1	
07/11/2012	Oui	25		86		22		23.2		4.5	

STEU N°3 : Station d'épuration de SAINT-MONT

Code Sandre de la station : 0532398V001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Filtres Plantés								
Date de mise en service			26/11/2010								
Commune d'implantation			SAINT-MONT (32398)								
Lieu-dit			-								
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			350								
Nombre d'abonnés raccordés			70								
Nombre d'habitants raccordés			111								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			53								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			Fossé puis ruisseau du Saget					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60			
DCO		90		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60			
MES		35		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50			
NGL				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK		20		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt		8		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
26/09/2012	Oui	3	98	40	87	2.8	97	41.6	99	3.86	43

1.9. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.9.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2012 en tMS
Station d'épuration LUPIAC (Code Sandre : 0532219V001)	0
Station d'épuration de SAINT-GERME (Code Sandre : 0532378V001)	2.2
Station d'épuration de SAINT-MONT (Code Sandre : 0532398V001)	0
Total des boues produites	2.2

1.9.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2012 en tMS
Station d'épuration LUPIAC (Code Sandre : 0532219V001)	0
Station d'épuration de SAINT-GERME (Code Sandre : 0532378V001)	0
Station d'épuration de SAINT-MONT (Code Sandre : 0532398V001)	0
Total des boues évacuées	0

Durant l'exercice 2012, les boues n'ont pas été évacuées de la station de Saint Germé.

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables au 01/01/2013 sont les suivants :

	Au 01/01/2013
Frais d'accès au service:	
Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA) ⁽¹⁾	€ HT
- Pour toute nouvelle maison d'habitation	1200
- Pour une maison existante commune de Lupiac	200
Participation aux frais de branchement	€ HT
- Lupiac	800 + 8.75/ml
- Saint Germé	
- Saint Mont	

⁽¹⁾ Cette participation correspond à l'ancienne Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tarifs	Au 01/01/2013
Part de la collectivité	
Part fixe (€ HT/an)	
Abonnement ⁽¹⁾	€ HT
Lupiac	150
Saint Germé	65.88
Saint Mont	125.04
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	
De 0 à 120 m ³	1,33 €/m ³
Autre :	
Taxes et redevances	
Taxes	
Taux de TVA ⁽²⁾	7 %
Redevances	
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,225 €/m ³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 21/12/2012 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du 21/12/2012 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement et la participation aux frais de branchement.

2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2013 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2013 en € HT
Part de la collectivité	
Part fixe annuelle :	
-Lupiac	150,00
-Saint Germé	65,88
- Saint Mont	125,04
Part proportionnelle	159,60
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	309,60
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)	
Part fixe annuelle	---
Part proportionnelle	---
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	---
Taxes et redevances	
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	27,00
VNF Rejet :	0,00
Autre : _____	0,00
TVA	23,56
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	50,56
Total	360,16
Prix TTC au m³	3,00

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2013 en €/m ³
LUPIAC	3.13
SAINT-GERME	1.67
SAINT-MONT	2.74

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2012 en €
Redevance eaux usées usage domestique	26996.99
<i>dont abonnements</i>	
Redevance eaux usées usage non domestique	0
<i>dont abonnements</i>	
Recette pour boues et effluents importés	
Régularisations (+/-)	
Total recettes de facturation	
Recettes de raccordement	
Prime de l'Agence de l'Eau	2700.09
Contribution au titre des eaux pluviales	0
Recettes liées aux travaux	0
Contribution exceptionnelle du budget général	
Autres recettes (préciser)	
Total autres recettes	
Total des recettes	

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2012 : 29 697 €.

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P.201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2012, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 82,33% des 300 abonnés potentiels.

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P.202.2)



La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

		Exercice 2011	Exercice 2012
0	pas de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte		
10	existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte	___	Oui
+ 10	mise à jour du plan au moins annuelle	___	Oui
Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :			
+ 10	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose)	___	Oui
+ 10	existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations	___	Non
+ 10	localisation et description de tous les ouvrages annexes (postes de relèvement, déversoirs, ...)	___	Oui
+ 10	dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (entre deux regards de visite)	___	Non
+ 10	définition et mise en oeuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau	___	Non
+ 10	localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement)	___	Non
+ 10	existence d'un plan pluriannuel de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé et estimatif sur 3 ans)	___	Non
+ 10	mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de réhabilitation et de renouvellement des	___	Non

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 40 pour l'exercice 2012.

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2012	Conformité exercice 2012 0 ou 100
Station d'épuration LUPIAC	9	100
Station d'épuration de SAINT-GERME	11	100
Station d'épuration de SAINT-MONT	7	100

Pour l'exercice 2012, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100.

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2012	Conformité exercice 2012 0 ou 100
Station d'épuration LUPIAC	9	100
Station d'épuration de SAINT-GERME	11	100
Station d'épuration de SAINT-MONT	7	100

Pour l'exercice 2012, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100.

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2012	Conformité exercice 2012 0 ou 100
Station d'épuration LUPIAC	9	100
Station d'épuration de SAINT-GERME	11	100
Station d'épuration de SAINT-MONT	7	100

Pour l'exercice 2012, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100.

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Station d'épuration LUPIAC :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0

Station d'épuration de SAINT-GERME :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0

Station d'épuration de SAINT-MONT :

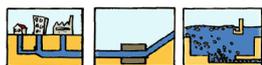
Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2012, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 0%.
Les boues n'ont pas été évacuées durant l'exercice 2012.

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers



	Exercice 2012
Montants financier HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	Lupiac: 130998,02 €
Montants des subventions en €	Saint Mont : 27259 € Lupiac : 198718,77 €
Montants des contributions du budget générales en €	-

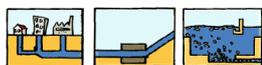
4.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2012 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2012
Encours de la dette au 31 décembre 2012 (montant restant dû en €)		Saint Germé : 41186,88 € Saint Mont : 164589,90 € Lupiac : 302225,60 € (+ court terme 200 000 €)
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	Saint Germé : 14010,92 € Saint Mont : 216684,7 € Lupiac : 7846,48 €
	en intérêts	Saint Germé : 2152,97 € Saint Mont : 8130,09 € Lupiac : 14619,11 €

4.3. Amortissements



Pour l'exercice 2012, la dotation aux amortissements a été de :

- 17601€ pour Saint Mont
- 8880,57€ pour Saint Germé
- 17010€ pour Lupiac

Soit un total de **43491,57 €**.

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

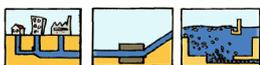
Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2012, le service a reçu aucune demande d'abandon de créances et en a accordées aucune.

0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fond de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2012.

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en places dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2012
	Indicateurs descriptifs des services	
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	430
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	2,2
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	3
	Indicateurs de performance	
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	82,33
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	40
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	0
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0